

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 08-12655 / 111248
Tyco Fire & Integrated Solutions SA, 1028 Préverenges
service technique: Pour les sites de Préverenges (VD) et Meyrin (GE)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.04.2008–30.03.2011 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 08-12647 / 101416
Firmenich SA, 1242 Satigny
Usine Arômes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
225 H, 12 F
28.05.2006–31.05.2009 (Modification)
- 08-12742 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Production Télécom
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
22.09.2008–30.09.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 08-12653 / 109263
Ferring International Center SA, 1162 St-Prex
unité de production pharmaceutique et équipe de maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
87 H, 94 F
01.01.2007–31.12.2009 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

21 octobre 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail